

CONSEIL MUNICIPAL

19 Décembre 2024

Ce document est à titre informatif, il ne fait aucunement validation.

République Française

Département

SEINE ET MARNE

Registre des délibérations de Commune de Beaumont du Gatinais

Séance du Jeudi 19 Décembre 2024

L'an 2024 et le 19 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu autorisé par Monsieur Le Sous-Préfet, MAIRIE 1 rue Montgaudier sous la présidence de POZO Nicolas Maire

Présents : M. POZO Nicolas, Maire, Mmes : DE SOUSA MARQUES Anne, JAMESSE Patricia, LECHARME-BENOIST Sylvie, MASSYN Caroline, MM : BROSSIER Olivier, GALLICE Nicolas, TRIPET Philippe

Excusés : FOREST Christiane, CÔME Valérie

Excusés ayant donné procuration : JAIRE Jean-Claude donne procuration à POZO Nicolas

Absents : SIMON Cédric, MONCEL Lilas, CLÉDIÈRE Philippe

Secrétaire de séance : Mme De Sousa Marques Anne

Date de la convocation : Jeudi 12 Décembre 2024

Date d'affichage : 12/12/2024

Horaire d'ouverture de la séance : 19h10

Mr Le Maire : Je vous demande de bien vouloir accepter l'ajout de deux points à l'ordre du jour.

Le premier point portant sur les longueurs de voiries.

Mr Le Maire : M'autorisez-vous à rajouter les longueurs de voirie à l'ordre du jour ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Le deuxième point portant sur la taxe dans le cas d'un contrôle des assainissements non collectif.

Mr Le Maire : M'autorisez-vous à rajouter la taxe dans le cas d'un contrôle des assainissements non collectif ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Tarifs 2025 salle polyvalente

Tarifs 2025 droit de place

Tarifs 2025 eau et assainissement

Tarifs 2025 funéraire

Tarifs 2025 gîtes

Frais de scolarité de l'année 2023-2024

Convention de stérilisation et d'identification des chats errants - année 2025

Décision modificative n°5 au budget de la commune

Décision modificative n°1 au budget de l'eau et de l'assainissement

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables au budget de la commune

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables au budget de l'eau et de l'assainissement

Demande de subvention exceptionnelle de l'association Bien Vivre à Beaumont

Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2025 au budget de la commune

Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2025 au budget de l'eau et de l'assainissement

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ou du Fonds vert - année 2025

Demande de subvention au titre des amendes de police - année 2025

Marché de construction d'une maison médicale et d'une agence bancaire : avenant

Marché d'aménagement de la cantine scolaire : avenants

Modification du tableau du personnel

Règlement du conseil municipal

Modification du règlement du service d'eau et d'assainissement

Réglementation sur le ramonage annuel des fours, fourneaux, poêles et cheminées

Syndicat Mixte des Installations Sportives des Collèges de la Région de Nemours : demande de retrait de la commune de Beaumont-du-Gâtinais

Taux de modulation 2025 eau potable

Taux de modulation 2025 assainissement collectif

Approbation du compte-rendu de la séance du 24 octobre 2024

Mr Le Maire : Y a-t-il es des questions sur les dernier compte rendu de séance ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

Tarifs 2025 salle polyvalente

Mr Le Maire :

Comme chaque année je vous propose de revoir les tarifs. Je vais commencer par ceux de la salle polyvalente.

J'aimerais simplifier cette grille en retirant les tarifs hiver ou été, en mettant un tarif médiant. Mais également d'inclure 2 tarifs : associations, entreprises et particulier de Beaumont-du-Gâtinais puis Hors commune.

Par conséquent je vous propose les points suivants :

- MANIFESTATION payante ou Mariage : location complète de la salle polyvalente pour le week-end du vendredi 19h au dimanche 19h. 450€ et 850€
- Réunion 1/2 journée, vin d'honneur : 180€ et 400€
- Obsèques ou vin d'honneur 50€
- Manifestations des associations Beaumontaises hors assemblée générale annuelle : 65€
- Expo peinture : retirer
- Exposition à but lucratif : retirer
- Divers : retirer
- Location vaisselle : coupes 20 euro, coupe cassée : 3 euro
- Caution maintien des tarifs
- Frais d'annulation 100€

Mr Le Maire : Etes-vous favorable à toutes les propositions ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 1_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Tarifs 2025 droit de place

Mr Le Maire : Je vous propose d'augmenter d'1€ tous les droits de place.

Augmentation des tarifs de location : table + 10 chaises 11 euro

10 chaises 6 euro

Mr Le Maire : Etes-vous favorable à toutes ces propositions ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Tarifs 2025 eau et assainissement

Mr Le Maire :

Avant de commencer je tiens à préciser, qu'il est nécessaire que la commune revoie à la hausse ses tarifs de l'eau et assainissement, afin d'assurer la maintenance du réseau et son bon fonctionnement, tout en réalisant les travaux nécessaires.

Nous sommes actuellement en cours de devis pour la réparation du fond de la cuve du château d'eau, qui commence à se détériorer. Une estimation de l'entreprise venue, nous donne un coût estimatif de 200 000€ +/- 10%.

De ce fait Je vous propose les tarifs suivants,

- Eau de base : 1.45€
- Taxe assainissement Beaumont : 1.20€
- Soit eau non assainie 1.45€
- Soit eau assainie 2.65€

Abonnement :

- Diamètre 15 ou 20 : 50€ HT
- Diamètre 25 : 65€ HT
- Diamètre 30 : 70€ HT
- Diamètre 40 ou plus 100€ HT

Eau potable

- Abonnement d'ensemble : 400€ HT
- Avec boitier de regard : diam 15 : maintien du tarif
- Avec boitier diam 25 maintien du tarif
- Boitier regard avec 6 compteurs : maintien du tarif
- Fermeture ou ouverture : 40€ HT

Assainissement

- Immeuble individuel : maintien du tarif
- Immeuble collectif 1 à 6 logements : maintien du tarif
- Immeuble collectif 7 logement ou plus : maintien du tarif
- Contrôle par agent de la commune : 90€ HT

Mr Le Maire : Etes-vous favorable à l'ensemble des propositions ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 3_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Tarifs 2025 funéraire

Mr Le Maire : Notre cimetière arrive bientôt à saturation, afin de pouvoir répondre favorablement aux futures familles et maintenir la propreté des tombes je vous propose les tarifications suivantes :

Concessions funéraires

- 30 ans : maintien du tarif

- 50 ans maintien du tarif
- Perpétuelle : retrait.

Cette modification interviendra uniquement pour les choix à partir de la date de cette délibération.

Colombarium

Il nous reste actuellement 3 places.

- 15 ans : maintien du tarif
- 30 ans : maintien du tarif
- 50 ans : 1000€

La plaque et la gravure resteront à la charge du concessionnaire.

Cave urne

- 15 ans : maintien du tarif
- 30 ans : maintien du tarif
- 50 ans : 1000€

Jardin du souvenir

- Dispersion des cendres : maintien du tarif

Mr Le Maire : Etes-vous favorable à l'ensemble des tarifs proposés ?

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 1 Mme Massyn)

réf : 4_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Tarifs 2025 gîtes

Mr Le Maire : Je vous propose d'appliquer les tarifs proposés par gîtes de France.

Mr Le Maire : Etes-vous favorable à l'ensemble des tarifs proposés ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 5_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Frais de scolarité de l'année 2023-2024

Mr Le Maire : Je vous propose de répartir les frais de scolarités, au prorata du nombre d'enfants scolarisés au sein du RPI sur les trois secteurs suivants : scolarité, CAR et cantine.

Ce qui fait un total par commune de

- ARVILLE : 10 631.63 € / 9 enfants
- GIRONVILLE : 26 061.68 € / 20 enfants
- ICHY : 9 812.66 € / 8 enfants
- OBSONVILLE 4 937.43 € / 4 enfants
- BEAUMONT : 117 940.13 € / 104 enfants

Nous avons au total 145 enfants scolarisés, soit un coût par enfant de 1168.26 €, tout compris.

Sachant que nous avons reçu du département une compensation de prise en charge du salaire des accompagnateurs

- 1 trimestre 1034.84€
- 3eme trimestre 780.20 €

Mr Le Maire : M'autorisez-vous à émettre les titres de recette à chaque commune portant répartition des frais de scolarité ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 6_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Convention de stérilisation et d'identification des chats errants - année 2025

Cela fait plusieurs années que nous sommes en partenariat avec la clinique vétérinaire « VétPuiseaux », pour la castration des chats errants.

Cette année les prix vont augmenter, de 10 euros sur chaque prestation, passant à :

- 90 € pour une ovariectomie + tatouage I-CAD
- 70 € pour une castration + tatouage I-CAD
- 110 € pour une hystérectomie + tatouage I-CAD

Mr Le Maire : Afin de continuer à contenir la prolifération des chats errants, m'autorisez-vous à signer la convention avec la clinique vétérinaire « Vétopuiseaux » ?

Mr Brossier Olivier fait constater qu'il y a beaucoup de chats errants sur Villeneuve.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 7_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Décision modificative n°5 au budget de la commune

Mr Le Maire laisse la parole à patricia.

La décision modificative n°5 : porte sur les chapitres

Fonctionnement :

- D 011 Charges à caractère général
- D 014 Atténuation des produits
- D 65 autres charges de gestion courante

Mr Le Maire nous informe qu'une économie a été faite en basculant le fuel des écoles dans la cuve de la salle polyvalente.

Pour un montant total en Fonctionnement de 14 800 €

Investissement

- D 20 immobilisation incorporelle
- D21 Immobilisations corporelles

Pour un montant total en investissement de 14 600 €

Ce qui rend le budget équilibré en fonctionnement et en investissement

Mr Le Maire : M'autorisez-vous à procéder à la modification modificative N°5 ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 8_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Décision modificative n°1 au budget de l'eau et de l'assainissement

Je laisse la parole à patricia.

La décision modificative n°1 : porte sur les chapitres

Fonctionnement :

- D 011 Charges à caractère général
- D 65 autres charges de gestion courante

Pour un montant total en Fonctionnement de 2 000 €

Investissement

- D 20 immobilisation incorporelle
- D21 Immobilisations corporelles

Pour un montant total en investissement de 3 500 €

Ce qui rend le budget équilibré en fonctionnement et en investissement

Mr Le Maire : M'authorizez-vous à procéder à la modification modificative N°1 ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 9_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables au budget de la commune

Nous devons recouvrer, les recettes qui n'ont pas pu être recouvrées malgré les poursuites engagées.

Mr Le Maire : A ce titre je vous demande l'admission en non-valeur des créances à hauteur de 1273.34 €

Mr Le Maire : Etes-vous favorables à l'admission en non-valeur des créances ?

Questions : Mme Lecharme-Benoist demande si ça vient de la cantine?

Mr Le Maire répond que c'est la cantine, la garderie, ...

Mme Massyn demande si ce sont des familles toujours sur Beaumont?

Mr Le Maire répond que oui.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 10_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables au budget de l'eau et de l'assainissement

Mr Le Maire : Tout comme pour le budget de la commune, je vous demande l'admission en non-valeur des créances du budget de l'eau et l'assainissement pour un montant total de 2795.34€

Mr Le Maire : Etes-vous favorables à l'admission en non-valeur des créances ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 11_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Demande de subvention exceptionnelle de l'association Bien Vivre à Beaumont

L'association BVAB, demande une subvention exceptionnelle ne pouvant pas faire son repas de Noël dans la salle polyvalent, puisque la cuisine n'est pas disponible.

Ils organiseront donc ce repas au Pavé de Juranville, date initialement prévu le 15 décembre.

L'association BVAB a organisé le 15 décembre un concours de tarot. Je vous propose donc, de ne pas donner suite à leur proposition puisqu'ils se sont réorganisés.

Dans l'éventualité où ils auraient maintenu leurs repas, je n'aurais pas émis un avis favorable, étant avertie lors de la réunion avec les associations de la non mise à disposition de la cuisine le temps de travaux.

Mr Le Maire : Je vous propose de refuser la subvention exceptionnelle proposée par l'association BVAB d'un montant de 170€?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 12_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2025 au budget de la commune

Mr Le Maire : Je vous propose de m'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 du budget principal.

Mr Le Maire : Etes-vous favorable à cette proposition ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 13_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2025 au budget de l'eau et de l'assainissement

Mr Le Maire : Je vous propose de m'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 du budget principal.

Mr Le Maire : Etes-vous favorable à cette proposition ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 14_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipeement pour les Territoires Ruraux, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ou du Fonds vert - année 2025

Mr Le Maire : Je vous demande de m'autoriser à effectuer une demande de « toutes subventions d'état » pour l'année 2025.

Mr Le Maire : A la demande du sous-préfet, si vous m'autorisez. Je déposerai les dossiers de demande de subvention sur la plateforme « démarches simplifiées » de l'état, en fonction des dates limites pour chaque subvention, avec le devis lié. L'état décidera à qu'elle subvention nous pourrions prétendre, en fonction de leurs critères.

Notre projet se portant sur :

- Remplacement de menuiseries et l'isolation extérieur de la salle polyvalente portant sur notre projet Label Village d'avenir.

Si la mairie obtient, une subvention, je procéderai à une nouvelle délibération m'autorisant à engager les travaux.

Dans le cas contraire nous réitérerons la demande l'année suivante, afin d'effectuer les travaux avec une subvention, ou alors le financer intégralement avec nos fonds.

Mr Le Maire : Par conséquent m'autorisez-vous à effectuer une demande de subvention au titre de la DETR, DSIL et Fonds vert pour l'année 2025, ainsi que toutes subventions d'état.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 15_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Demande de subvention au titre des amendes de police - année 2025

Mr Le Maire : Je vous demande de m'autoriser à effectuer une demande de subvention au titre des amendes de police - année 2025

Cette demande portera sur l'aménagement de places de stationnement devant l'école maternelle.

Mr Le Maire : M'autorisez vous à effectuer un dépôt de demande de subvention au titre des amendes de police année 2025 ?

Si la mairie obtient, cette subvention, il procédera à une nouvelle délibération l'autorisant à engager les travaux.

Dans le cas contraire nous réitérerons la demande l'année suivante, afin d'effectuer les travaux avec une subvention, ou alors le financer intégralement avec nos fonds.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 16_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Marché de construction d'une maison médicale et d'une agence bancaire : avenant

Mr Le Maire : Je vous propose de m'autoriser à signer l'avenant négatif au marché de construction d'une maison médicale et d'une agence bancaire d'un montant de 276.84 € TTC avec l'entreprise SAS DELCLOY.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 17_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Marché d'aménagement de la cantine scolaire : avenants

Mr Le Maire : Je vous propose de m'autoriser à signer les avenants du marché d'aménagement de la cantine scolaire, suivant ces proposition/

Entreprise Clément : + 11 653.30 € TTC (gros œuvre)

Entreprise Clément : - 12 000.46 € TTC (ITE+ ravalement)

SARL Dequierot : - 5 611.20 € TTC (menuiseries)

SARL Le Foyer Lumineux : 8 244.47 € (Equipement cuisine + ballon d'eau chaude)

Soit un avenant positif total de 2286.11 € TTC du marché d'aménagement de la cantine scolaire.

Mr Le Maire : M'autorisez-vous à signer les avenants du marché d'aménagement de la cantine scolaire ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 18_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Modification du tableau du personnel

Mr Le Maire : M'autorisez-vous à créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe au 01/01/2025.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 19_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Règlement du conseil municipal

Mr Le Maire : Je vous propose de d'adopter les modifications apportées au règlement du conseil municipal :

Certains articles ont été rajouté comme :

Article 1 : périodicité des séances

Article 11 : Commission communal des impôts directs

Article 12 Commission de contrôle des listes électorales

Article 20 : Police de l'assemblée

Article 23 : débat d'orientation budgétaire, vote du budget

Article 35 Modulation des indemnités de fonctions en cas d'absence

Article 36 droits des conseillers municipaux

D'autres articles ont seulement été modifier

Mr Le Maire : M'autorisez vous à apporter les modifications suivantes au règlement du conseil municipal ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 20_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Modification du règlement du service d'eau et d'assainissement

Mr Le Maire : Je vous propose de modifier l'article 27 par :

« Si le propriétaire s'oppose au contrôle de son installation, la taxe votée par le conseil municipal sera facturée »

Mr Le Maire : M'autorisez-vous à modifier le règlement du service d'eau et d'assainissement suivant les modalités que je viens de vous proposer ?

A l'unanimité (pour : contre : abstentions :)

réf : 21_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Réglementation sur le ramonage annuel des fours, fourneaux, poêles et cheminées

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prescrire le ramonage annuel des fours, fourneaux, poêles et cheminées.

Mme Massyn précise qu'il faut bien en informer les usagers au préalable.

Mr Le Maire : Je vous demande de m'autoriser à prendre un arrêté municipal fixant les règles de ramonage obligatoire sur la commune ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 22_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Syndicat Mixte des Installations Sportives des Collèges de la Région de Nemours : demande le retrait de la commune de Beaumont-du-Gâtinais

La Commune de Beaumont -du-Gâtinais a adhéré au Syndicat en 2003 pour la compétence 9-5 « participation à la construction du gymnase du Lycée Etienne Bézout – remboursement d'emprunt ».

La dernière échéance de l'emprunt ayant été honorée en avril dernier par le Syndicat, notre adhésion/participation est devenue « sans objet ». La demande de retrait peut donc s'opérer sur le fondement de l'art. L 5711-5 du CGCT

Les emprunts correspondants à la construction du dit gymnase sont remboursés depuis avril 2024, date de la dernière annuité.

En conséquence, la compétence 9.5 « Participation à la construction du gymnase du Lycée Etienne BEZOUT, sur la commune de Nemours – remboursement d'emprunts » disparaît avec cette dernière annuité.

La Commune de Beaumont-du-Gâtinais n'étant concernée par aucune autre compétence exercée par le Syndicat, entend se retirer de ce dernier.

Son adhésion est devenue en effet sans objet depuis avril 2024.

Son retrait n'entraîne aucune conséquence pour la commune et le Syndicat en l'absence de mise à disposition de biens meubles et immeubles et d'encours de la dette.

Selon les conditions fixées à l'article L.5711-5 du code général des collectivités territoriales, à titre dérogatoire, la commune peut être autorisée par le représentant de l'Etat à se retirer d'un syndicat mixte,

Si, par suite d'une modification de la réglementation, de la situation de cette personne morale de droit public au regard de cette réglementation ou des compétences de cette personne morale, sa participation au syndicat mixte est devenue sans objet.

Mr Le Maire : M'autorisez vous à retirer la commune de Beaumont-du-Gâtinais du Syndicat Mixte des Installations Sportives des Collèges de la Région de Nemours ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 23_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Taux de modulation 2025 eau potable

- Taxe agence de l'eau : A partir de cette année un coefficient multiplicateur nous a été imposé, qui résulte de l'état de nos canalisations (vétusté, fuites ...) celui-ci sera de 0.2

Mr Le Maire : Etes-vous favorable à l'application du coefficient proposé ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 24_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Taux de modulation 2025 assainissement collectif

- Taxe agence de l'eau : 0.3 ce qui correspond à un coefficient multiplicateur imposé par l'agence de l'eau.

Mr Le Maire : Etes favorable à l'application du coefficient proposé ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 25_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION :

Longueur de voirie.

Mr Le Maire : Après avoir pris lecture du tableau de classement unique des voiries- rue et places communales je vous propose d'approuver les nouvelles longueurs de voirie communale, d'un total de 11 467 mètres.

Mr Le Maire : Etes vous favorable à l'approbation de la nouvelle longueur de voirie communal, d'un total de 11 467 mètres ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 26_19_12_2024

OBJET DE LA DELIBERATION : Taxe dans le cas d'un contrôle des assainissements non collectif.

Pour faire suite à la modification du règlement du service d'eau et d'assainissement à l'article 27

Mr Le Maire : Je vous propose d'instaurer une taxe de 650€ TTC en cas de refus de vérification ou de non-réponse au courrier dans le cas d'un contrôle des assainissements non collectif.

Mr Le Maire : M'autorisez-vous à instaurer une taxe de 650€ TTC en cas de refus de vérification ou de non-réponse au courrier dans le cas d'un contrôle des assainissements non collectif ?

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 27_19_12_2024

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIR (1er octobre 2020)

Monsieur le Maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption en vertu de la délégation reçue par le conseil municipal en date du 01/10/2020. Il en résulte que le Maire est tenu de procéder à une information récapitulative des déclarations d'intention d'aliéner déposées et des décisions de préemption ou de non-préemption. Nous avons reçu une déclaration d'intention d'aliéner qui concerne :

-14-2024 : AD507, AD511, AD513 et AD514,

-15-2024 : AD502 et AD504.

-16-2024 : ZC47

-17-2024 : AB343

-18-2024 : AE197

-19-2024 : AD60

-20-2024 : AB326, AB329, AB332, AB331

AFFAIRES DIVERSES / COMPLEMENT DE COMPTE RENDU :

- Gouvernance de l'eau : nous maintenons la compétence
- Proposition de partenariat annuel : voire document
- Participation communautaire CLSH
- Vitrophanie

La séance est levée à 21h40

POZO Nicolas Maire